



**RETOUR HOME
VOLONTAIRE**



**Retour volontaire
à partir de la Belgique**

fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE



Vers une politique de migration
plus intégrée, grâce au FAMI

Contenu

	p.
1. Le retour volontaire, c'est quoi ?	4
2. Retour volontaire ≠ retour forcé	4
3. Qui peut demander un retour volontaire ?	6
4. Atteindre et informer les migrants	8

Avant le retour

5. Où s'informer pour un éventuel retour ?	10
6. En quoi consiste le soutien à la réintégration ?	12
7. Qui a accès au soutien à la réintégration ?	13
8. Un accueil est-il prévu avant le retour ?	13
9. Que sont les places de retour ouvertes ?	14

Le voyage

10. Qui organise le voyage ?	15
11. Qu'en est-il des documents de voyage ?	15
12. Comment se passe le départ ?	16

À l'arrivée

13. Qui assure le suivi des projets de réintégration ?	18
14. Des personnes retournées témoignent	18

En savoir plus	22
----------------	----



1. Le retour volontaire, c'est quoi ?

Le retour volontaire est un programme qui offre un soutien sur mesure aux personnes qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine. Le retour est organisé depuis la Belgique et comprend les frais de transport et une assistance au voyage.

Le retour volontaire comprend également une prime de retour, ainsi qu'un éventuel soutien à la réintégration dans le pays d'origine, en fonction de la situation des personnes.

2. Retour volontaire ≠ retour forcé

Le programme de retour volontaire, coordonné par Fedasil, est basé sur la volonté et le choix libre et informé des personnes. Il diffère en cela des retours forcés qui ne font pas l'objet d'un choix et qui sont organisés par l'Office des Étrangers.





3. Qui peut demander un retour volontaire ?

Tout migrant sans permis de séjour ou en procédure pour l'obtention d'un permis peut faire appel au programme de retour volontaire. Et ce, peu importe la procédure de séjour qu'il a entreprise : demande d'asile*, regroupement familial, visa expiré, etc.

Les migrants qui n'ont jamais entrepris une procédure de séjour peuvent également faire appel au programme.

* Dans les législations européenne et belge, le terme 'demande d'asile' est remplacé par 'demande de protection internationale'.



Le retour volontaire signifie...

Un accompagnement social

Des travailleurs sociaux informent et conseillent les personnes, que ce soit dans un centre d'accueil, un guichet de Fedasil ou une organisation partenaire. Ils évaluent leurs besoins, sont à l'écoute de leurs attentes et les soutiennent dans leur décision.

Un choix informé

Pour pouvoir prendre leur décision, les personnes reçoivent toutes les informations nécessaires concernant l'organisation du voyage, ainsi que sur la situation et les possibilités dans leur pays d'origine. Si elles décident de retourner, elles peuvent revenir à tout moment sur leur décision.

Un soutien sur mesure

Si leur situation individuelle le permet, les personnes qui retournent peuvent recevoir un soutien complémentaire à la réintégration dans le pays d'origine. Ce soutien a pour but de les aider à développer un projet de retour réaliste.

En toute confidentialité

Le retour est organisé dans la tranquillité et la discrétion. Les autorités du pays d'origine ne sont pas averties et le voyage se passe de la même manière que pour les passagers ordinaires.

4. Atteindre et informer les migrants

Dans le réseau d'accueil de Fedasil

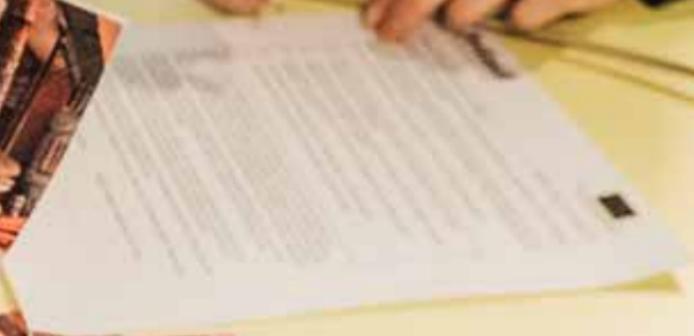
Les demandeurs d'asile sont informés pendant toute leur procédure sur la possibilité d'un retour volontaire. S'ils reçoivent une réponse négative à leur demande d'asile, ils peuvent uniquement être accueillis dans un centre d'accueil de Fedasil comprenant des places de retour. Ils y sont accompagnés spécifiquement en vue de leur retour volontaire.

En dehors du réseau d'accueil

Le retour volontaire est également possible pour les personnes en dehors du réseau. Ces personnes peuvent s'adresser à un des guichets retour de Fedasil ou à une des organisations partenaires, tous présents dans les grandes villes de Belgique. Elles peuvent y faire une demande de retour volontaire, ou simplement s'informer.

Informer largement via CONEX

Fedasil collabore avec des organisations et administrations au niveau local (à Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, etc.). Elles ont pour tâche d'informer sur le retour volontaire les divers acteurs de leur région. Grâce à cette collaboration, qui a pour nom CONEX, nous pouvons atteindre les migrants lorsqu'ils s'adressent à différentes organisations et les orienter vers les bonnes instances (Fedasil ou ses partenaires).



Avant le retour

5. Où demander un éventuel retour ?

Les migrants qui souhaitent plus d'informations sur le retour volontaire peuvent se rendre dans un guichet retour de Fedasil ou auprès d'un travailleur social d'une organisation partenaire. Ils y recevront des informations sur mesure, adaptées à leur situation et à leurs besoins.

Vous trouverez les adresses de nos guichets et partenaires sur le site web : www.retourvolontaire.be/fr/contact.



Les guichets retour de Fedasil

T +32 800 32 745

6. En quoi consiste le soutien à la réintégration ?

Les personnes qui retournent reçoivent un soutien à la réintégration en fonction de leur situation. Il s'agit d'une aide matérielle. Ce soutien peut être utilisé pour lancer une petite activité générant des revenus, favoriser l'embauche, louer ou rénover une habitation, couvrir les frais médicaux, etc.

Pour la mise en œuvre des projets de réintégration, Fedasil collabore avec l'OIM et Caritas International, qui disposent de bureaux et de partenaires dans les différentes régions du monde.

7. Qui a accès au soutien à la réintégration ?

L'accès à la réintégration dépend de la situation du migrant : pays d'origine, statut administratif et vulnérabilité.

Les demandeurs d'asile dont la demande est en cours et les demandeurs qui ont récemment reçu une réponse négative reçoivent un soutien à la réintégration.

Les personnes sans permis de séjour entrent également en ligne de compte sur base de leur vulnérabilité. Il s'agit par exemple des femmes enceintes, des mineurs non accompagnés, des personnes ayant des problèmes de santé, des victimes de la traite des êtres humains, des familles avec enfants, etc.

8. Un accueil est-il prévu avant le retour ?

Les personnes qui demandent un retour volontaire peuvent recevoir un toit en Belgique jusqu'au moment du départ, à condition que le retour soit réaliste et qu'il puisse avoir lieu dans un délai raisonnable.

L'accueil peut se faire dans l'institution où elles sont déjà accueillies ou dans une place de retour ouverte de Fedasil.

9. Que sont les places de retour ouvertes ?

Les places de retour se trouvent dans des centres d'accueil de Fedasil. Ce sont donc des places ouvertes dans des centres ouverts : les personnes peuvent entrer et sortir librement.

Elles sont avant tout destinées aux demandeurs d'asile qui ont reçu une décision négative finale. Pour ces personnes, l'accueil peut se prolonger uniquement dans les places de retour, et ce pour une durée limitée.

Des travailleurs sociaux sont présents dans les places de retour pour donner toutes les informations utiles concernant le retour volontaire, et pour aider les demandeurs déboutés à prendre une décision. L'Office des étrangers est également présent pour le suivi du dossier des demandeurs déboutés.

Le voyage

10. Qui organise le voyage ?

Fedasil collabore avec l'OIM pour l'organisation pratique des voyages, la réservation des sièges et l'accompagnement à l'aéroport ou à l'arrêt de bus – ainsi qu'en transit, si possible.

L'OIM met tout en œuvre pour que les voyages se passent sans accroc et prévoit si besoin une escorte opérationnelle ou médicale.



11. Qu'en est-il des documents de voyage ?

Les personnes qui retournent doivent se procurer elles-mêmes les documents nécessaires au voyage (passeport ou laissez-passer).

Grâce à ses contacts avec les ambassades étrangères en Belgique, Fedasil est à même de faciliter la préparation administrative des retours. Les frais nécessaires à l'obtention des documents sont remboursés au moment du départ.

12. Comment se passe le départ ?

Le voyage se fait généralement par avion. Mais pour certains pays du continent européen, le voyage se fait en bus. L'OIM est présent au départ à l'aéroport ou à l'arrêt de bus pour assurer l'accompagnement des personnes. Si possible, une assistance est également fournie en transit.

Avant le départ, l'OIM rembourse les éventuels frais administratifs et de transport. L'OIM donne également aux personnes qui y ont droit* une prime en cash afin de subvenir aux premiers besoins rencontrés après le retour.

Les limitations de bagage de la compagnie aérienne ou de bus sont d'application pour les personnes qui retournent, tout comme pour les autres passagers.

* *C'est-à-dire les ressortissants de pays avec obligation de visa pour la Belgique.*

À l'arrivée

Dans le pays d'origine et dans la mesure du possible, l'OIM assure le transfert vers la destination finale en finançant le taxi ou les transports publics nécessaires. Si possible et sur demande, un collaborateur de l'OIM peut accueillir les personnes à leur arrivée à l'aéroport.

13. Qui assure le suivi des projets de réintégration ?

Le bureau local de l'OIM ou le partenaire de Caritas dans le pays d'origine accompagne les personnes retournées dans leur projet de réintégration.

Les partenaires de réintégration fournissent des conseils et règlent les paiements ou remboursements. Le budget de réintégration doit être utilisé dans les 12 mois suivants le retour.

L'OIM et Caritas font régulièrement part du résultat des projets : comment le budget a été utilisé, comment se porte la personne quelques mois après son retour, etc.

Par ailleurs, Fedasil se rend régulièrement avec l'OIM et Caritas dans les pays d'origine pour rencontrer les personnes retournées et parler de leurs projets.



14. Des personnes retournées témoignent

L'OIM et Caritas recueillent régulièrement le témoignage des personnes retournées volontairement dans leur pays d'origine. Fedasil partage ces témoignages en ligne :

www.retourvolontaire.be/fr/stories.



Abdulmueen est retourné en Irak après 2 ans passés en Belgique. Une décision qu'il a prise suite au rejet de sa deuxième demande d'asile.

Accueilli par sa famille à Bagdad, Abdulmueen a été soutenu par l'OIM dans son projet de réintégration. Grâce à l'achat de matériel et l'élaboration d'un plan d'action, il a pu reprendre la boulangerie familiale.

Quelques mois plus tard, la boulangerie tourne et génère des revenus réguliers. Pour faire face à la concurrence, il propose des produits de qualité à des prix modérés.

Abdulmueen aimerait que sa boulangerie s'agrandisse : « *En travaillant dur et en planifiant bien, développer sa propre affaire devient possible.* »

La famille Miftari est retournée au Kosovo avec un soutien à la réintégration alloué aux personnes vulnérables.

Les parents et leurs trois enfants vivaient dans des conditions difficiles au Kosovo, leur maison ayant été détruite pendant la guerre. Un avenir en Belgique leur avait alors semblé possible. Mais après un certain temps, ils ont réalisé que la vie ici n'était pas ce qu'ils avaient espéré.

À leur retour au Kosovo, ils ont dû trouver et meubler un nouveau logement. Il s'agissait également de s'inscrire à la commune, obtenir des documents d'identité, inscrire les enfants à l'école, soigner leurs problèmes de santé, etc. Autant de démarches pour lesquelles l'OIM a offert son soutien.



Agnès est venue seule en Belgique. Sa procédure d'asile n'ayant pas abouti, elle est retournée dans la maison familiale au Burkina Faso.

Agnès souhaitait cependant devenir autonome, avoir un revenu fixe et un logement à elle. Avec le soutien à la réintégration mis en œuvre par Caritas, Agnès a décidé d'ouvrir une petite échoppe, où elle a commencé à vendre des produits secs et d'hygiène. La prochaine étape était de faire l'acquisition d'un endroit frais pour entreposer des produits, ainsi qu'un frigo.

Agnès a également des problèmes de santé et a donc utilisé une partie du budget de réintégration pour continuer son traitement.



En savoir plus

Nous contacter

Une question sur le retour volontaire ? Appelez le numéro gratuit **0800 32 745** (de 9h à 17h les jours ouvrables) ou envoyez un mail à retourvolontaire@fedasil.be.

Sites web

Fedasil dispose d'un site web sur le retour volontaire pour les migrants et les organisations. Vous y trouverez notamment les adresses de nos guichets et partenaires.

www.retourvolontaire.be

La mission et les activités de Fedasil, ainsi que les chiffres retour volontaire, se trouvent sur : www.fedasil.be.

Recevoir notre lettre d'info

Via notre lettre d'info, vous recevrez quatre fois par an des nouvelles et des témoignages sur le retour volontaire. Inscrivez-vous sur : www.retourvolontaire.be/fr/partners.

Commander nos brochures

Vous pouvez commander gratuitement des exemplaires de cette brochure, ainsi que de nos autres brochures et affiches : www.retourvolontaire.be/fr/partners.

Intéressé par une formation ?

Fedasil organise régulièrement des formations visant à rendre le sujet du retour volontaire plus facile à aborder auprès des migrants. Ces formations sont destinées aux collaborateurs des ILA/CPAS et des organisations travaillant avec des migrants.

Organisations

Fedasil

Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique, et œuvre à un accueil harmonisé et de qualité pour chacun. Elle coordonne également le programme de retour volontaire pour les migrants depuis la Belgique vers leur pays d'origine.

Financement européen

Le programme de retour volontaire est financé par des fonds nationaux et européens, parmi lesquels le Fonds Asile, Migration et Intégration.

OIM

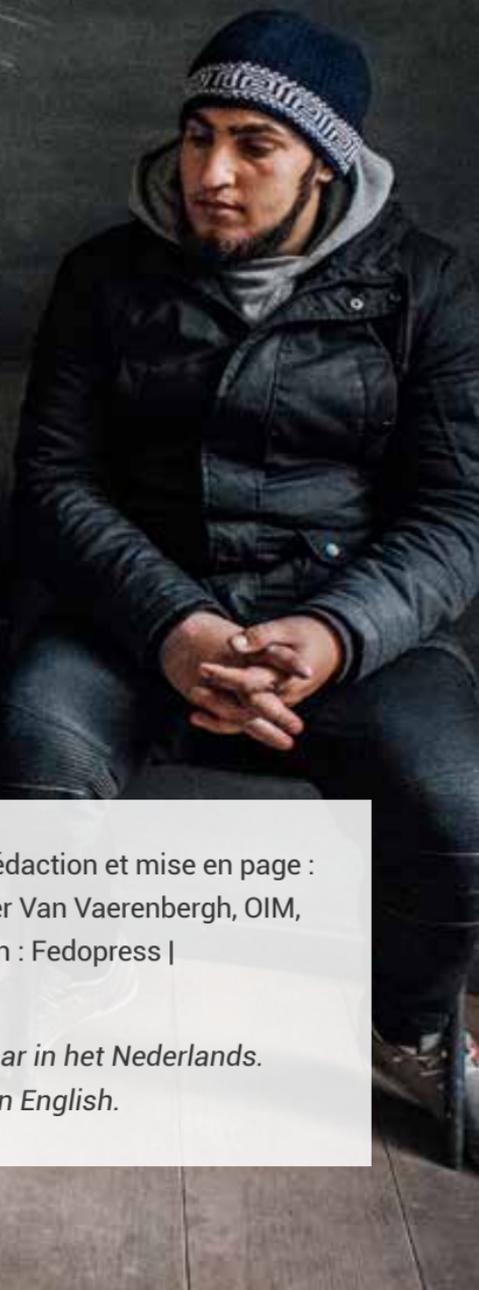
L'Organisation internationale pour les Migrations œuvre en vue d'une gestion humaine des migrations à travers le monde. L'OIM aide le gouvernement belge dans l'organisation des retours volontaires en se chargeant de l'organisation pratique des retours et en mettant en place les projets de réintégration dans les pays d'origine.

Caritas International

L'ONG Caritas International met en œuvre des projets de développement pour les personnes les plus vulnérables et souhaite offrir une réponse humaine au parcours migratoire de chacun, notamment via la mise en place de projets de réintégration dans les pays d'origine.



RETOUR VOLONTAIRE



Éd. resp. : Jean-Pierre Luxen | Rédaction et mise en page :
Fedasil | Photos : Fedasil/ Wouter Van Vaerenbergh, OIM,
Caritas International | Impression : Fedopress |
D/2019/10.053/5 | Août 2019

Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands.

This brochure is also available in English.

retourvolontaire.be



CONTACT

Fedasil

Siège central

Rue des Chartreux 21

B-1000 Bruxelles

T +32 800 32 745

© retourvolontaire@fedasil.be

📍 www.retourvolontaire.be

📍 www.fedasil.be